



Section 12

Motion

Présence d'un élu C dans les comités de visite d'évaluation des unités

La section 12 émet un avis de pertinence sur le renouvellement des unités qui s'appuie entre autres sur sa participation aux comités de visite des laboratoires.

Les personnels administratifs et techniques, quels que soient leurs tutelles et leurs statuts, assurent l'accompagnement de l'activité de recherche. Les IT représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires.

Dans un comité de visite, la présence d'un IT apporte un point de vue indispensable à une évaluation pertinente. La section déplore vivement que les élus C qu'elle a désignés pour faire partie des comités de visite aient été lors de plusieurs visites exclus du processus d'évaluation. La section 12 encourage le personnel technique des unités évaluées, en l'absence d'un élu C, à manifester ouvertement son mécontentement.

La section 12 demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès de l'HCERES pour que les comités de visite comportent un représentant du personnel administratif et technique qui soit acteur à part entière du processus d'évaluation.

Frédéric LEROUX
Président de la section

Motion adoptée le : 30 octobre 2014

18 votants [18] oui, [0] abstention, [0] non

Destinataires : M. Alain Fuchs, président du CNRS

M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS

M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS

M. Dominique Massiot, directeur de l'INC

M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

M. Didier Houssin, Président de l'AERES